



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

Questions relatives aux pays les moins avancés

Questions relatives aux pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés sur la mise en œuvre du programme de travail du Groupe pour 2013-2014¹ et a salué les progrès accomplis dans ce domaine.
2. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la vingt-cinquième réunion du Groupe d'experts, qui s'était tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) les 27 et 28 février 2014², et les résultats de la réunion technique sur les plans nationaux d'adaptation (PNA) qui s'était déroulée à Dar es-Salaam du 24 au 26 février 2014.
3. Le SBI a exprimé sa gratitude au Gouvernement tanzanien, qui avait accueilli ces réunions. Il a remercié les Gouvernements belge, canadien, finlandais et norvégien de soutenir financièrement les travaux du Groupe de travail.
4. Le SBI a pris note avec gratitude des contributions versées par certaines parties au Fonds pour les pays les moins avancés, qui totalisait 831,54 millions de dollars des États-Unis au 28 février 2014³, et a engagé d'autres parties à suivre leur exemple.
5. Le SBI s'est félicité de la présentation de propositions visant à financer l'exécution de projets relevant de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) au moyen du Fonds pour les pays les moins avancés. Il a noté avec satisfaction qu'au 20 avril 2014, 48 pays avaient eu accès à 817,25 millions de dollars É.-U. au titre de 150 projets d'application de PANA.
6. Le SBI s'est également félicité de l'approbation de ressources d'un montant total de 6,73 millions de dollars É.-U. au titre du Programme d'appui mondial aux plans nationaux

¹ Le rapport est disponible à l'adresse unfccc.int/7504.

² FCCC/SBI/2014/4.

³ Voir le rapport du Fonds pour l'environnement mondial GEF/LDCF.SCCF.16/04; disponible à l'adresse <http://www.thegef.org/gef/node/10491>.

d'adaptation dans les pays les moins avancés (PMA)⁴ et d'un projet visant à renforcer la capacité des PMA de participer véritablement au processus intergouvernemental relatif aux changements climatiques dans le cadre du programme de travail en faveur des PMA⁵.

7. Le SBI a pris note qu'il importait de continuer à soutenir l'application intégrale des PANA afin de répondre aux besoins d'adaptation urgents et immédiats et de renforcer les capacités de planification et d'exécution des mesures d'adaptation à moyen et à long terme.

8. Le SBI s'est félicité des travaux du Groupe d'experts et de l'appui que celui-ci avait apporté au secrétariat. Il a accueilli avec satisfaction le programme de travail du Groupe d'experts pour 2014-2015⁶, et encouragé le Groupe d'experts à faire preuve de souplesse dans la mise en œuvre de son programme de travail, en tenant compte des ressources disponibles.

9. Le SBI a reconnu l'importance des ateliers régionaux de formation du Groupe d'experts⁷ sur le renforcement des capacités, la facilitation d'un apprentissage mutuel et la promotion de la coopération Sud-Sud.

10. Le SBI s'est félicité des documents que les organisations compétentes élaboraient en tant que suppléments aux directives techniques du Groupe d'experts applicables au processus des PNA⁸ et a souligné qu'il importait de les harmoniser avec ces directives.

11. Le SBI a salué les relations et la collaboration du Groupe d'experts avec d'autres organes et programmes constitués au titre de la Convention, en particulier avec le Comité de l'adaptation, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, le Comité exécutif de la technologie, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et de sa collaboration constructive avec un large éventail d'organisations. Il a prié le Groupe d'experts de redoubler d'efforts en ce sens.

12. Le SBI a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

13. Le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à continuer d'apporter des ressources à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts.

⁴ De plus amples informations sur ce programme sont disponibles à l'adresse <http://www.undp-alm.org/projects/naps-ldes>.

⁵ Voir la note de bas de page 3 ci-dessus.

⁶ FCCC/SBI/2014/4, annexe I.

⁷ Des informations sur les ateliers sont disponibles à l'adresse unfccc.int/6101.

⁸ Plans d'action nationaux. Directives techniques applicables au processus des plans d'action nationaux. Disponible à l'adresse http://unfccc.int/essential_background/library/items/3599.php?such=j&symbol=FCCC/GEN/288%20E#beg.